



DATE : 21 septembre 2016

## Séance du Conseil Général sous la présidence de Mme la Présidente Aurélie Haenni

### CONSEIL GENERAL

Présents : 29 Conseillers généraux      majorité = 15      Quorum atteint

Excusé : M. Bastian Bersier

### CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mme Vanessa Currat, MM. Alexandre Vonlanthen, Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Marc Fontaine, Jean-Denis Borgognon, Yannick Bersier

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par Mme la Présidente Aurélie Haenni.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 13 avril 2016.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 27 avril 2016.
4. Présentation des planifications financières 2017-2021. (*débat organisé*)
5. Désignation de l'organe de révision des comptes – approbation. (*débat organisé*)
6. Présentation du rapport de la commission déchetterie. (*débat libre*)
7. Nomination d'une commission pour le règlement du Conseil Général. (*débat libre*)
8. Informations communales.
9. Divers.

#### **1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MME LA PRESIDENTE AURELIE HAENNI**

Mme la Présidente Aurélie Haenni salue les Conseillères et Conseillers généraux, M. le Syndic Alexandre Vonlanthen et tous ses collègues conseillers communaux, le bureau du Conseil Général, la presse et le public.

Elle rappelle que lors de la dernière séance, chacune et chacun a reçu un aide mémoire ; elle invite chacune et chacun de l'avoir avec lui à chaque séance car il contient des informations utiles et importantes pour le bon déroulement des séances du CG.

Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. Raphaël Grandgirard, Manuel Pires et Dominique Torche.

DATE : 21 septembre 2016

Cette assemblée a été convoquée par lettre personnelle conformément à l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 36 du 9 septembre 2016, par affichage au pilier public communal et sur le site internet de la Commune.

Mme la Présidente Aurélie Haenni demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement. Elle rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance du Conseil Général. Elle demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, ce dernier est accepté à main levée.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 13 AVRIL 2016**

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas relu ce soir. Mme la Présidente Aurélie Haenni demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Ceci n'étant pas le cas, ce procès-verbal est soumis au vote et accepté à l'unanimité par le Conseil Général. La Présidente remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

**3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 27 AVRIL 2016**

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas relu ce soir. Mme la Présidente Aurélie Haenni demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Ceci n'étant pas le cas, ce procès-verbal est soumis au vote et accepté à l'unanimité par le Conseil Général. La Présidente remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

**4. PRESENTATION DES PLANIFICATIONS FINANCIERES 2017-2021**

Mme la Présidente Aurélie Haenni rappelle que c'est un débat organisé et que les rapporteurs de groupe prendront la parole après la présentation par la responsable des finances Mme Vanessa Currat.

Mme Vanessa Currat commence cette présentation par rappeler les bases légales de la planification financière qui sont :

- La Commune établit un plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année (art. 86d LCo).
- Le plan financier est un instrument de planification du Conseil Communal.
- Après l'établissement du plan financier (procédure analogue à celle du budget), le Conseil Communal soumet le plan financier à la commission financière.
- La commission financière formule ses remarques et émet un préavis.
- Le Conseil Communal prend connaissance du préavis de la commission financière, procède le cas échéant à des adaptations et approuve le plan financier (dans sa version définitive).
- Le Conseil Communal présente le plan financier dans sa version finale à la commission financière, au Conseil Général.
- Le plan financier est un instrument de gestion des finances communales à disposition des autorités et de l'administration.
- Il reflète une situation existante et projette l'avenir à moyen terme, tenant compte de prévisions et d'informations d'ordre économique, politique et social.

DATE : 21 septembre 2016

- Il renseigne l'autorité communale sur sa capacité d'investissement.
- C'est un outil d'aide à la décision: PAS UN BUDGET

Elle relève que l'ACF organise, à chaque début de législature, des formations pour les nouveaux élus et ceci sur plusieurs thèmes. La commission financière ainsi que certains membres du Conseil Communal ont eu la chance d'assister, le 14 septembre dernier, à une formation sur les finances communales ainsi que sur la planification financière.

La question de savoir si cette planification financière s'avère utile pour la Commune vue la technique quelque peu complexe des chiffres s'est avérée utile pour la gestion future de la Commune. Cependant nous avons dû améliorer la présentation de cette planification afin de donner le plus d'informations au Conseil Général et à la commission financière. Outre la compréhension des éléments techniques, les éléments suivants ont été retenus : il faut procéder avec cupidité et curiosité car on ne maîtrise pas tout. Ce n'est pas un budget mais une planification, des estimations, ce ne sont pas des faits. Mais on doit comprendre, se renseigner et anticiper. D'autre part, il a été parlé du Conseil Communal et de la commission financière qui doivent être des partenaires. Le Conseil Communal, pour sa part, doit donner un maximum d'informations à la commission financière pour permettre la discussion et un débat constructif. Sur la planification financière elle-même, il a été rappelé qu'il s'agit d'estimation et pas de faits ; d'analyser l'évolution de la population, analyser l'évolution des contribuables afin de procéder à l'inventaire des projets d'investissements.

Plusieurs tableaux sont présentés concernant l'évolution de la planification effectuée depuis 2012 à ce jour. Elle montre également différentes évolutions de 2013 à 2015 :

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Population	1496	1510	1640
Impôts personnes physiques	3'191'459.20	3'416'830.80	3'058'927.25
Impôts personnes morales	186'021.40	172'355.30	178'254.55
Dette par habitant	3'142.10	3'031.49	2'648.10
Charges liées	2'480'922.60	2'592'252.40	2'665'322.40
Péréquation financière	319'312.00	318'094.00	317'746.00

Population au 20 septembre 2016: 1672 habitants

Toutes les explications concernant la planification des investissements ont été données à la commission financière qui en a informé les différents groupes. Elle ne revient donc pas sur les chiffres.

Pour ce qui est de la planification de fonctionnement, elle nous informe qu'elle tient compte :

- 1) Des intérêts et amortissements en relation avec le plan financier d'investissements
- 2) De notre participation aux homes médicalisés dès 2017
- 3) De notre participation au CO dès 2019
- 4) Des incidences fiscales de la RIEIII dès 2019
- 5) Des frais de transports scolaires qui seront à notre charge dès 2018

Sur la base de tous ces chiffres, on constate que la planification financière reste positive jusqu'en 2018 et qu'à partir de 2019 elle devient négative.

En conclusion, la Commune doit se poser les questions suivantes :

- Quelle est la marge de la Commune pour les investissements?
- Pouvons-nous baisser les impôts?

DATE : 21 septembre 2016

- Devons-nous augmenter les impôts?
- Devons-nous augmenter les taxes?
- Les éventuelles difficultés financières sont-elles anticipées à temps?
- A quelle hauteur se situe le besoin de financement pour les investissements?
- Où se situe la limite d'endettement?
- La réalisation de la stratégie peut-elle être financée?
- Choix à opérer – définir ou revoir les priorités

Mme la Présidente Aurélie Haenni remercie Mme Vanessa Currat pour ces explications et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Gilles Zwahlen, président de la commission financière, nous informe que cette dernière a étudié les documents remis pour la planification financière 2017-2021. Celle-ci est basée sur les comptes communaux des années 2011-2015 ainsi que sur les investissements que la Commune aimerait réaliser jusqu'en 2021.

La commission financière est surprise de constater que le plan financier 2017-2021 s'arrête en 2018 déjà.

Elle relève que la marge nette d'autofinancement (MNA) est négative dès 2019 et qu'à partir de 2021, le compte de fonctionnement présente un dépassement des charges par rapport aux produits de 4,89%. La loi sur les communes, art. 87 al. 3, fixe le seuil à 5% pour une hausse d'impôts.

La commission financière relève aussi le fort impact sur le compte de fonctionnement du CO et des homes médicalisés. Soit pour les postes 21 et 41, qui subissent une augmentation de plus de Fr. 400'000.- entre 2017 et 2021. L'assainissement et l'agrandissement prévus de la salle polyvalente augmenteront encore les charges de Fr. 130'000.- et ceci dès 2018.

La commission financière relève que les produits, notamment les rentrées fiscales, restent pratiquement stables sur les 5 ans de la planification financière.

Suite au projet de fusion et au changement de législature, plusieurs projets ont été mis en veilleuse ou n'ont pas encore été étudiés. Ces investissements potentiels ne figurent donc pas encore dans le plan financier, soit comme investissement ou comme charge dans le compte de fonctionnement. On pourrait relever, par exemple, un éventuel raccordement à une centrale de chauffe du CO pour les bâtiments communaux, une nouvelle déchetterie qu'elle soit communale ou régionale, la STEP...

La commission financière demande que ces différents projets intègrent rapidement le plan financier afin de déterminer aussi correctement que possible notre marge d'investissement déjà fortement entamée dès 2019 et suggère de se concentrer uniquement sur les investissements obligatoires.

La commission financière donne un préavis favorable quant à la vision chiffrée dans la planification financière 2017-2021 mais s'inquiète fortement de la situation économique de notre Commune dès 2019.

Elle remercie le Conseil Communal et l'administration communale pour son élaboration.

Mme la Présidente Aurélie Haenni remercie la commission financière et donne la parole à M. le Syndic Alexandre Vonlanthen.

M. Vonlanthen relève qu'autant la commission financière, le Conseil Général et le Conseil Communal ont une volonté commune de bien faire afin d'aller de l'avant pour notre collectivité. Dans ce contexte, au nom du Conseil Communal, il donne quelques explications sur les questions soulevées par la commission financière.

Sur le fait qu'aucun investissement ne figure sur le plan financier dès 2019 pour le moment, ne pas s'inquiéter, le plan financier ne s'arrête pas mais il évolue. Il faut garder à l'esprit que

DATE : 21 septembre 2016

la législature vient de commencer, nous avons des idées, des projets, mais actuellement, après 5 mois de législature, nous ne pouvons vous donner des chiffres que sur les projets explorés. Il faut nous laisser du temps. Certes l'investissement des homes et du CO auront un impact sur les comptes, ce n'est pas nouveau, tous les investissements tels que l'agrandissement, assainissement de la grande salle ont un impact sur les comptes. Comme à l'accoutumée, le Conseil Communal reste prudent que ce soit pour l'augmentation des recettes fiscales en lien avec l'augmentation de la population ou pour la location de la salle polyvalente avant même que nous ayons eu des discussions avec le comité du CO. Nous savons qu'on aura besoin de nouveaux locaux, tout comme nous savons que cette salle devient vétuste. En ce qui concerne les projets cités qui ont été mis en veilleuse et bien il n'en est rien. En effet, si on prend le raccordement à la centrale de chauffe, si nous en avons la possibilité nous allons profiter des travaux d'équipement de la zone d'intérêt général pour tirer les conduites nécessaires à un futur raccordement et pour rappel nous avons une réserve de Fr. 80'000.- au poste du bilan. Il rappelle également que tant pour la STEP que pour la déchetterie, les investissements sont, selon la loi, couverts par les taxes et non les impôts à 100% pour le premier et au minimum à 70% pour le deuxième. Pour terminer, le Conseil Communal est également soucieux de nos finances après 2019 mais aussi avant. La planification reste une aide pour le Conseil Communal et non une demande de budget. Comme présenté dans les slides, elle est évolutive et jusqu'à maintenant toujours dans le bon sens pour notre Commune et nous allons nous efforcer qu'elle le reste ainsi.

Mme la Présidente Aurélie Haenni remercie M. Vonlanthen pour ces précisions et donne la parole aux représentants des groupes en précisant qu'il n'y a pas de vote pour ces planifications.

M. Jean-Sébastien Rey nous informe que bien conscient qu'il s'agit d'un outil pour le Conseil Communal et qu'on pourrait le qualifier de multidirectionnel, donc difficile à dompter, le groupe « Unité communale » fait les remarques suivantes sur le plan financier 2017-2021 : la planification présentée s'arrête à 2018 mais bien que les prévisions au-delà soient incertaines, il aurait été judicieux de placer les objets envisagés même avec une information grossière, afin d'avoir une vision des tendances à plus long terme pour les groupes du Conseil Général. En théorie, les grands projets comme l'implantation du 3<sup>ème</sup> site du CO sur notre Commune ne nécessiteront pas de hausse du taux d'imposition mais des projets ont une incidence marquée sur les finances communales disponibles soulevant certaines inquiétudes. A la grande satisfaction de chacun le projet d'assainissement et d'agrandissement de la salle polyvalente figure en bonne place dans le plan financier. On ne peut que saluer la volonté du Conseil Communal d'aller de l'avant dans ce projet prioritaire. Enfin la mise au point du plan financier devrait être légèrement avancée afin de permettre aux groupes d'avoir les conclusions de la commission financière avant la séance du Conseil Général. En félicitant le Conseil Communal de son souci constant de prévision, le groupe « Unité communale » prend acte du plan financier 2017-2021.

M. Raphaël Grandgirard nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » soulève quelques remarques sur la planification financière 2017-2021. En premier lieu, il se plaît à relever l'absence des fameuses croix dans la planification financière des investissements et d'avoir des investissements chiffrés qui soulèvent toutefois quelques questions :

Réfection des passages à niveaux : quels sont les types de travaux envisagés ?

Salle polyvalente : ne faudrait-il pas mettre ces travaux en relation avec la construction du CO afin de prendre en compte les besoins du CO avec l'étude d'un potentiel de co-financement ? Au vu de l'avancement du projet du CO, il leur semble prématuré de prévoir l'investissement en 2018 déjà qui a des répercussions financières importantes sur le budget communal.

DATE : 21 septembre 2016

M. Alexandre Vonlanthen répond qu'on ne va pas entrer dans le détail car ce n'est pas un budget mais une planification financière. Les détails seront fournis le moment venu mais pour ce qui est des passages à niveau il faut savoir que lorsqu'il y a une route communale qui traverse un passage à niveau, ce dernier appartient à la Commune et doit être entretenu par elle. Pour la grande salle, il est effectivement prévu d'être en relation avec le projet du CO mais nous nous devons d'anticiper et nous nous devons d'avoir une commission qui reprenne le projet en main, qui étudie les variantes et besoins pour la Commune avant d'aller vers le CO pour en discuter.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe que le groupe « Parti socialiste » prend acte de la planification financière 2017-2021 et constate : un transfert des investissements dans le compte de fonctionnement tels que les homes médicalisés et le CO ce qui dénature quelque peu l'essence même du plan financier et grève le résultat du compte de fonctionnement. Le manque de certains postes à charge élevée tels que la STEP régionale qui devrait péjorer encore plus notre marge d'autofinancement. Une marge d'autofinancement qui durant cette législature devrait atteindre les moins 5% ce qui engendrerait quasiment obligatoirement une augmentation des impôts. Sur la base des éléments fournis, le groupe socialiste s'inquiète de la situation financière future de notre Commune et estime que les nouveaux investissements, à fort caractère financier, devront avoir lieu que dans le cadre d'une nécessité obligatoire afin d'augmenter les synergies potentielles, exemple grande salle. Il remercie le Conseil et l'administration communale.

M. le Syndic précise qu'en ce qui concerne la STEP régionale, cela ne change pas notre marge d'autofinancement puisque le financement se fait 100% par les taxes et non les impôts.

Mme la Présidente Aurélie Haenni remercie les intervenants et passe au point suivant.

## **5. DESIGNATION DE L'ORGANE DE REVISION DES COMPTES – APPROBATION**

Mme la Présidente Aurélie Haenni nous informe que cette tâche incombe à la commission financière, elle passe donc la parole à son président, M. Gilles Zwahlen.

M. Zwahlen nous informe que selon la loi cantonale, la commission financière peut proposer de renouveler le mandat de la fiduciaire actuelle pour une nouvelle période de 3 ans ou nommer un nouvel organe de révision.

La Fiduciaire Fiduservice SA de Fribourg a révisé les comptes de notre Commune durant les 3 dernières années à la satisfaction totale de la Commune et de la commission financière. De plus, celle-ci est toujours concurrentielle au niveau des tarifs.

En choisissant à nouveau cette fiduciaire, le suivi sera assuré et permettra d'approfondir le travail de révision.

Dès lors, la commission financière propose de mandater à nouveau la fiduciaire Fiduservice SA de Fribourg pour les 3 prochaines années, soit de 2016 à 2018, pour le prix de Fr. 4'500.- hors TVA et débours.

Mme la Présidente Aurélie Haenni remercie M. Gilles Zwahlen et donne la parole aux représentants des groupes.

Mme Justine Fontana nous informe que le groupe « Unité communale » soutient la proposition de la commission financière qui est de renouveler le mandat de la fiduciaire Fiduservice SA pour les 3 prochaines années à venir.

DATE : 21 septembre 2016

Mme Marielle Corboz nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » entérine la proposition de la commission financière et recommande d'accepter le renouvellement pour 3 ans du mandat donné à Fiduservice SA, comme organe de révision de la Commune de Cugy.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe que le groupe « Parti socialiste » approuve la proposition de la commission financière.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Aurélie Haenni soumet le renouvellement du mandat de la fiduciaire Fiduservice SA pour 3 ans au vote, lequel est approuvé à l'unanimité.

## **6. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DECHETTERIE**

Mme la Présidente Aurélie Haenni donne la parole à M. Marc Fontaine, responsable du dicastère pour la présentation du rapport de la commission déchetterie. Elle précise que M. Bernard Grandgirard, vice-syndic, se récusé pour ce point.

M. Marc Fontaine nous informe que la commission déchetterie s'est réunie à 3 reprises avec le mandat suivant :

- Prise de connaissance du dossier
- Étude de plusieurs variantes
- Suite à donner au projet

Les membres de la commission sont :

- Marc Fontaine, Président et conseiller communal
- Vanessa Currat, conseillère communale
- Yannick Cuennet, conseiller général (Unité communale)
- Jacques Marguet, conseiller général (Unis pour Cugy)
- Claude-Alain Mast, conseiller général (Socialiste)

Il nous informe qu'à plusieurs reprises nous avons été mis en garde par la Préfecture sur la non-conformité des sites. Cette dernière a accepté le report de la mise en conformité du fait que la Commune a étudié différents projets :

- Une nouvelle déchetterie communale avec différentes variantes de sites (Botzalet – Pistes de Vesin – Site de la Gravière Savary etc...)
- Une déchetterie intercommunale jumelée avec la fusion des Communes de Cugy – Les Montets – Fétigny – Ménières et Nuvilly.
- Transformation de la déchetterie de Vesin qui n'est toutefois pas assez grande pour 1650 habitants.
- En dernier lieu, notre Commune a été approchée par RG récupération à Sévaz qui souhaite construire une déchetterie régionale.

Les variantes étudiées par la commission déchetterie ont été :

1. Mise en conformité de la décharge de Cugy
2. Transformation et agrandissement du site de Vesin
3. Déchetterie régionale à Sévaz

Variante 1 : il faut savoir que la décharge de Cugy étant en zone forêt et non en zone d'intérêt général rend impossible l'étude de la mise en conformité de cette décharge.

Variante 2 : cette variante présente les avantages suivants :

DATE : 21 septembre 2016

- Autonomie – indépendance communale
- Trajets – positionnement central
- Maintien de la place de travail sur la Commune
- Lieu de rencontre entre les citoyens de la Commune

Les inconvénients suivants ont été relevés :

- Frais d'aménagement, de mise en conformité du site, accès et routes (env. CHF 700'000. selon estimation du bureau Jeanneret)
- Forte augmentation des taxes pour les citoyens
- Frais de fonctionnement (personnel et entretien)
- Frais de transport – frais d'élimination
- Nuisances pour les riverains

Variante 3 : cette variante présente les avantages suivants :

- Aucun investissement pour la Commune
- Diminution drastique des frais de gestion pour la Commune
- Augmentation modérée des taxes pour les citoyens
- Heures d'ouverture très élargies : Plus de 50 heures par semaine
- Installations à l'abri des intempéries
- Réduction des nuisances pour les riverains des sites actuels

Les inconvénients suivants ont été relevés :

- Déplacements plus longs pour les citoyens
- Perte d'autonomie communale
- Perte de places de travail sur la Commune
- Difficultés supplémentaires pour les personnes à mobilité réduite
- Frais de voirie augmentés pour la Commune (tailles communales/évacuation)
- Risque de déchets sauvages

Il nous présente un tableau des coûts et nous informe que l'objectif de la Commune, selon la loi, est une couverture à 100%.

Avec la variante no 2, pour couvrir à 100%, nous sommes obligés d'augmenter les taxes à Fr. 75.- par habitant de plus de 18 ans.

Avec la variante no 3, pour couvrir à 100%, la taxe serait de Fr. 50.- par habitant de plus de 18 ans.

Suite aux éléments présentés ci-dessus, la commission recommande de choisir la variante du site régional de Sévaz. Cependant, la commission souhaite que la Commune tienne compte des points suivants :

Lors de la négociation de la convention entre la Commune et RG récupération SA il conviendra de tenir compte des éléments ci-dessous :

- Longue durée du contrat
- Conditions financières garanties à moyen terme
- Justification de toute augmentation par RG
- Rencontres régulières entre les parties pour une bonne gestion/communication
- Délai de résiliation le plus long possible pour permettre à la Commune de trouver des solutions alternatives



DATE : 21 septembre 2016

- Le maintien des compacteurs sur le territoire communal

L'avantage de cette variante est celle du pollueur payeur, c'est-à-dire que si on prend les objets encombrants, les déchets compostables et les branches, en les amenant directement à Sévaz, la personne paiera une taxe et la Commune n'aura aucun frais.

Pour les personnes à mobilité réduite, il existe des solutions, d'ailleurs la Commune a déjà été contactée à ce sujet.

Mme la Présidente remercie M. Fontaine et donne la parole aux conseillers généraux.

M. Jean-Gabriel Meylan se dit un peu triste de prendre connaissance d'un rapport tenant sur quelques folios. Il est difficile d'assimiler toute cette matière. Lors de la dernière législature il avait déjà été demandé au Conseil Communal de fournir plus d'éléments aux conseillers généraux. Il relève qu'il n'a pas entendu, dans ce rapport, la notion de social par rapport à certains problèmes qui pourraient survenir par rapport à Sévaz. Il trouve que c'est du réchauffé et qu'il n'y a pas de nouvelles idées. Il se dit déçu par ce rapport.

M. Marc Fontaine lui répond que c'est une information. Du réchauffé non car des chiffres sont donnés ce soir.

M. Dominique Torche relève que si ces informations avaient été données aux groupes, ils auraient pu en discuter et poser les questions ce soir alors que ce n'est pas le cas. Dans ce rapport on dit qu'il y a une diminution drastique des frais de gestion ? Il ne comprend pas !

M. Fontaine répond que la Commune n'aura plus la charge des collaborateurs, employés des déchetteries. D'autre part, si on parle pollueur payeur, toutes les branches qui sont actuellement amenées à la déchetterie ne sont pas facturées, donc à la charge de la Commune, ce qui ne sera plus le cas.

M. Torche est d'accord qu'il y a une diminution des coûts mais de l'autre côté, dans le rapport, on parle d'une augmentation des taxes.

M. Fontaine répond qu'on parle d'une couverture à 100%. Si on prend les communes environnantes, à l'heure actuelle dans la Commune, on paie Fr. 30.- par personne et Fr. 60.- par ménage de 2 personnes et plus. Nous sommes dans les plus bas dans tout le district de la Broye. Par exemple à Estavayer, c'est Fr. 75.- par personne de plus de 18 ans et nous on serait à Fr. 50.-.

M. Torche analyse et relève qu'on paiera Fr. 50.- par personne de plus de 18 ans + les branches + les frais d'élimination autres + les frais de déplacements et on parle d'une diminution drastique des coûts !

M. Fontaine précise que quelque soit la variante choisie, la Commune devra augmenter ses taxes et les branches devront être payées.

M. Vincent Grandgirard félicite la commission qui s'est réunie seulement trois fois et qui nous présente un rapport ce soir. Quelques questions :

→ Que sait-on aujourd'hui du projet de RG Récupération SA à Sévaz ?

→ D'où viennent les chiffres, sont-ils réalistes ?

→ Concernant les compacteurs, on propose de les maintenir, est-ce un souhait ou un élément de négociation avec RG Récupération ?

DATE : 21 septembre 2016

- Qu'en est-il du lieu de collecte de l'ancien abattoir pour les déchets qui ne sont pas des déchets encombrants ; va-t-il subsister ou pas ? Il pourrait être maintenu pour conserver un lieu de collecte des déchets des ménages.
- Pour les personnes qui ne peuvent pas se rendre à Sévaz, est-ce que la commission a envisagé des solutions ?

M. Fontaine répond qu'en ce qui concerne RG Récupération SA, le dossier suit son cours. Ils devraient être opérationnels au 1<sup>er</sup> juillet 2017 mais la Commune, au cas où ce projet serait choisi, rejoindrait la déchetterie régionale au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les chiffres ont également été discutés avec RG Récupération SA. Concernant les compacteurs, le but est qu'un compacteur reste sur place mais ceci est encore à discuter avec RG. Le lieu de collecte de Cugy ne restera pas car cela reviendrait à faire du moitié moitié. Et pour les personnes à mobilité réduite, nous avons offert la possibilité aux citoyens de pouvoir faire appel à nos employés communaux pour ceux qui ne pouvaient pas se déplacer jusqu'aux déchetteries et nous n'avons jamais eu de demande. Il existe aujourd'hui une jeune entreprise staviacoise qui propose ce genre de service.

M. Guido Flammer ne comprend pas que si les frais de la Commune baissent pourquoi la taxe augmente ? Elle couvre quoi si on doit payer tous les déchets qu'on amène ?

M. Fontaine répond qu'il s'agit de la taxe d'élimination des déchets et également des compacteurs. C'est la taxe globale d'élimination.

M. Flammer pense que si on amène les déchets encombrants et les branches à Sévaz, à Cugy nous couvririons les frais avec les taxes actuelles.

M. Fontaine précise que ce qu'il faut savoir, c'est que la décharge à Cugy doit être fermée et assainie et celle de Vesin le sera à terme si on ne fait rien.

M. Flammer pense que l'on pourrait maintenir la déchetterie de Cugy.

M. Fontaine répond que cela revient à faire du moitié moitié et ce n'est pas le but. D'autre part, si on garde la déchetterie à Cugy on aura toujours les frais de transports, d'élimination et les frais des employés.

M. Georges Berger demande s'il n'y aurait pas la possibilité de mettre une déchiqueteuse pour les branches et après de revendre les copeaux ? Concernant les gazons est-ce qu'ils doivent aussi être amenés à Sévaz ?

M. Fontaine répond que la question de la déchiqueteuse a été étudiée ; la Commune a eu un contact avec M. Pochon de Montet et le problème est qu'il y a beaucoup de gens qui amènent des troncs, des cailloux sur le tas et eux ne mettent pas une machine à disposition si un tri n'est pas effectué cela fait beaucoup trop de dégâts. Pour les gazons ça n'a pas été encore étudié mais logiquement ils devraient être amenés à Sévaz mais il y a aussi des agriculteurs sur la Commune qui acceptent le gazon. Actuellement à Cugy, il y a M. Flammer.

M. Flammer répond que oui et d'ailleurs le gazon de la Commune va chez lui et la Commune lui paie un montant de Fr. 500.- à l'année pour cela.

M. Olivier Vonlanthen revient sur quelques chiffres. En allant à Sévaz on va payer Fr. 50.- de taxe. Si on n'y va pas, on devra faire des transformations à Vesin, fermer la décharge de Cugy et cela va nous coûter, donc la taxe sera de Fr. 75.-. Pour le citoyen cela représente Fr. 25.- de plus par année, soit un peu plus de Fr. 2.- par mois. S'il va à Sévaz

DATE : 21 septembre 2016

avec sa voiture pour amener ses déchets, cela lui coûtera plus que Fr. 2.- par mois. A son avis, le projet tel que présenté ce soir avec la situation actuelle, on doit partir pour faire quelque chose chez nous.

M. Fontaine répond que c'est clair que c'est une solution. On investit Fr. 700'000.- pour une déchetterie. Cependant la mission est de se dire est-ce que dans 5 ans, 10 ans, cette déchetterie sera toujours d'actualité ? Tandis qu'avec la version Sévaz, nous avons une solution à nos problèmes pour des années. Actuellement il y a des habitants qui vont à Cugy et d'autres à Vesin ; s'il y a uniquement Vesin est-ce que l'on pourra absorber tout ce trafic ? Est-ce que les riverains seront d'accord ?

M. Olivier Vonlanthen est tout à fait d'accord qu'on doit tenir compte de ces éléments mais on avait parlé à l'époque d'une déchetterie intercommunale avec Les Montets, Fétigny ; ne peut-on pas trouver une autre solution et trouver un endroit pour implanter une déchetterie entre Cugy, Fétigny et Ménières par exemple ? Chose qui ne ressort pas dans le rapport aujourd'hui.

M. Fontaine revient sur deux aspects : premièrement la déchetterie intercommunale, la Commune avait souhaité, lors du projet de fusion, de réaliser une déchetterie intercommunale et même si la fusion ne se faisait pas, on aurait eu un projet ensemble. Les communes ne sont pas entrées en matière. Maintenant, si on fait une déchetterie intercommunale, la Commune de Cugy n'a pas la place pour faire une déchetterie pour les 5 villages donc cela veut dire qu'on devra se déplacer.

M. Dominique Torche admet qu'on doit fermer la décharge de Cugy et celle de Vesin tôt ou tard. On admet qu'on va amener à Sévaz les branches et objets encombrants mais on garde à Cugy, ce que le citoyen veut, ce qu'on amène tous les samedis et tous les lundis. Ce serait une bonne variante pour les citoyens et il pense que l'on doit calculer cette variante.

M. Fontaine répond qu'on prend note de cette remarque.

M. Jean-Gabriel Meylan revient sur la variante sociale et pour lui c'est de permettre à nos aînés le dépôt de leurs déchets dans la Commune de Cugy. Il pense qu'on doit donner cette possibilité à nos citoyens pour les déchets communs.

M. Jacques Marquet pense que, pour lui, si on maintient le compacteur à Cugy, cela ne doit pas poser de problème. Pour les personnes âgées qui ne pourraient pas se déplacer à Sévaz, comme l'a mentionné M. Fontaine, jusqu'à aujourd'hui il n'y a pas eu de demande auprès des employés ; il faut croire que chacun arrive à se débrouiller et trouver une solution. Si on regarde par exemple les habitants de Vuissens, ils doivent aller jusqu'à Estavayer et ils n'ont pas eu le choix.

M. Fontaine relève qu'on a parlé tout à l'heure de planification financière et la commission financière tout comme le Conseil Général nous demandent de faire attention aux coûts. Si on garde une déchetterie à Cugy, cela a un coût et on doit en tenir compte.

M. Dominique Torche demande que la variante du maintien de la déchetterie de Cugy, avec fermeture des sites de Grange-des-Bois et Vesin, soit étudiée.

Mme Marielle Corboz revient sur les taxes et nous informe qu'elle a fait un petit calcul pour son propre ménage de 4 personnes, à savoir : actuellement elle paie Fr. 60.- et si on va chez RG elle paiera Fr. 200.-, cela revient un peu cher.

DATE : 21 septembre 2016

M. Fontaine répond que si on reste à Cugy avec une nouvelle déchetterie, ce sera Fr. 300.- et non Fr. 200.-.

M. Jean-Pierre Grandgirard relève qu'aujourd'hui, on paie Fr. 30.- par personne et Fr. 60.- par ménage, on paie les recharges pour les cartes compacteur et nous couvrons, avec ces montants, le 76% des déchets qui sont éliminés dans notre Commune. Il ne comprend pas pourquoi la taxe doit augmenter à Fr. 50.- alors qu'on aura toujours les cartes pour les compacteurs au même tarif. On paiera Fr. 20.- de plus et tout ce qu'on apportera à Sévaz il faudra le payer. La première fois qu'il a été discuté d'une déchetterie à Sévaz, il y avait une liste importante des déchets qui pouvaient être amenés gratuitement.

M. Fontaine répond que la liste des choses qui peuvent être amenées gratuitement existe toujours. Les déchets qui seront payants ce sont par exemple les déchets encombrants, les branches.

M. Alexandre Vonlanthen revient sur l'élimination des branches. Dans son cas, dernièrement il a taillé sa haie et l'a amenée chez RG à Sévaz, cela lui a coûté Fr. 8.-. Pour le citoyen ce n'est pas énorme mais pour la Commune oui.

M. Olivier Vonlanthen relève que si on prend la Commune de Payerne, ils ont une déchetterie communale mais ils ont gardé des déchetteries de quartier, ce qui pourrait se faire à Cugy avec l'ancien abattoir.

M. Jean-Gabriel Meylan pense que vu le débat de ce soir, la commission déchetterie a bien compris les vœux des conseillers généraux et il espère qu'elle en tiendra compte dans son rapport final qu'il souhaiterait recevoir, si possible, avant la séance du Conseil Général.

Mme Valérie Burton ne souhaite pas revenir sur ce qui a été discuté ce soir mais relève qu'avec le projet RG il y aura probablement des possibilités d'évacuation des déchets recyclables, ce qu'il n'y a pas à Cugy.

Mme la Présidente Aurélie Haenni clôt le débat et se réjouit de recevoir le rapport final de la commission, par écrit, afin d'en débattre au sein des groupes en toute connaissance, lorsqu'il faudra voter.

## **7. NOMINATION D'UNE COMMISSION POUR LE REGLEMENT DU CONSEIL GENERAL**

Mme la Présidente Aurélie Haenni donne la parole à M. Vincent Grandgirard pour la présentation de ce point qui a été demandé par le Conseil Général.

M. Vincent Grandgirard remercie le bureau du CG d'avoir rapidement donné suite à la demande formulée lors de la séance de constitution du CG du mois d'avril dernier. Ce point a été discuté lors de la dernière réunion des présidents des groupes en vue de la séance de ce soir. Les présidents des trois groupes se mettent à disposition pour former cette commission. Ils ont également pensé à s'adjoindre les compétences de Mme Tatiana Veth qui est juriste et travaille actuellement à la Préfecture de la Sarine.

La composition suivante pour cette commission est proposée comme suit :

Mmes Chantal Pache et Tatiana Veth comme représentantes du groupe Unité communale, M. Jean-Gabriel Meylan pour le groupe socialiste et lui-même pour le groupe Unis pour Cugy. Cette proposition a été discutée au sein des groupes et semble faire l'unanimité. Elle doit cependant être avalisée par le Conseil Général.

DATE : 21 septembre 2016

Mme la Présidente Aurélie Haenni demande s'il y a des remarques au sujet de cette proposition de commission et de ses membres. Ceci n'étant pas le cas, elle est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

## **8. INFORMATIONS COMMUNALES**

Mme la Présidente Aurélie Haenni donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales.

M. le Syndic Alexandre Vonlanthen commence par

### Objectifs de législature

→ Cette législature, plutôt que de vous présenter chacun son tour ses objectifs, nous avons choisi la forme commune, du fait que nous avons mené une réflexion globale sur plusieurs sujets ! La dernière période était plus une période de réflexion, d'étude (fusion, déchetterie, grande salle, CO, etc...). Toutes ces réflexions étant faites, il faut concrétiser le travail pour ce qui a abouti, et nous arrivons dans une législature de réalisation.

Notre Commune va changer physiquement, et ceci avec la collaboration et le travail de nous tous dans cette salle, mais pas que !

Il commence par les gros travaux prévus : le complexe communal où nous nous trouvons ce soir (la grande salle, l'administration, le CO et les divers accès). Comme déjà présenté par Bernard l'année passée, nous nous devons d'aménager la parcelle qui sera vendue au CO. Nous avons aussi depuis quelque temps la rénovation de cette salle dans la planification et nous sommes sur une réflexion globale, en incluant la déchetterie qui se trouve à l'entrée de la place de parc, l'administration communale qui devient à l'étroit, ainsi que les accès routiers et piétonniers pour arriver sur cette place de parc, ainsi qu'au futur CO. Rien n'est encore défini ou arrêté, mais il nous est paru important de prendre le problème dans sa globalité, plutôt qu'un saucissonnage !

D'ailleurs, ce sera une tâche de la commission dont son collègue Jean-Denis parlera tout à l'heure.

→ Outre le maintien de nos prestations communales, nous souhaitons les étendre dans la mesure du possible dans le but d'être le plus autonome possible, et maintenir une formation continue de notre personnel afin d'être toujours au top pour un service à la population élevé. Une réflexion dans ce sens est la formation d'un apprenti pour la voirie, à réfléchir !

→ Bien que le PAL ait été adopté récemment, nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers ! Les plans d'équipement en cours doivent être terminés, nous devons être à l'affût de zones stratégiques pour notre Commune, favoriser la mobilité douce autant que faire se peut, et déjà réfléchir au futur de notre Commune par des éventuelles révisions partielles du PAL.

→ L'entretien du patrimoine va aussi nous occuper au quotidien, comme par exemple l'entretien des routes, des canalisations, et des bâtiments.

→ Les règlements de l'eau usée et de l'eau potable sont aussi à mettre en conformité avec la législation actuelle, et en cas de changement de lieu de déchetterie, le règlement de déchetterie devra aussi être adapté en conséquence.

→ Enfin pour gérer tout ceci, et informer avec la meilleure transparence possible, nous devons prendre un virage numérique encore plus prononcé !

Ceci devra passer par une gestion des séances et du quotidien via un logiciel, qui pourra aussi nous mettre en conformité avec la loi sur l'archivage, et surtout éviter ces tonnes de papier annuel que nous consommons.

Concernant la visibilité, nous souhaitons améliorer notre information avec les nouveaux

DATE : 21 septembre 2016

canaux, comme une page Facebook par exemple, et aussi donner un petit coup de lifting à notre site internet !

- Et enfin d'ordre plus général et stratégique, notre volonté commune est d'améliorer notre positionnement entre Estavayer et Payerne, et surtout d'augmenter sans cesse la qualité de vie de nos habitants.

Voilà, tout ceci sera possible avec un esprit d'équipe et une vision commune du Conseil Communal et une étroite collaboration avec le Conseil Général et la population.

Il relève qu'en parlant de collaboration, une séance a été organisée avec le Conseil Communal et les représentants des groupes, ceci afin d'améliorer le fonctionnement de nos deux organes. Si un ou plusieurs membres du Conseil Général souhaitent ajouter un point à l'ordre du jour, c'est possible de le faire par le biais des scrutateurs membres du bureau.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe qu'en vue de la construction du CO de Cugy, le Conseil Communal propose de réactiver la commission de rénovation et d'agrandissement de la salle polyvalente. En effet, afin de profiter de toutes les synergies possibles entre ces deux réalisations, nous souhaitons remettre sur pied cette commission le plus rapidement possible. C'est pourquoi nous demandons à chaque groupe du Conseil Général de présenter une personne, si possible avec des connaissances techniques du bâtiment. Cette commission sera formée de 3 membres du Conseil Général et de 2 membres du Conseil Communal.

M. Claude-Alain Mast nous informe que le groupe « Parti socialiste » se pose certaines questions sur la réactivation de la commission salle polyvalente comme annoncée par le Conseil Communal. Comment peut-on réactiver une commission alors que celle-ci a été dissoute suite au rapport qu'elle avait présenté lors de la dernière législature ? Une réactivation demanderait à ce que chaque membre de ladite commission reprenne du service et il rappelle que certains de ces membres ne font plus partie du Conseil Général actuel. Quelles seront les tâches de cette nouvelle commission ? Le rapport qu'il a lui-même présenté était clair sur ce que nous devons entreprendre afin d'assainir cette salle, il s'interroge donc sur les tâches de cette commission. Le Conseil Communal a parlé des synergies possibles avec la construction du CO, ne serait-il pas judicieux d'attendre de voir ce dont le CO a besoin avant de former une nouvelle commission de la salle polyvalente ? Le Conseil Communal demande qu'il serait utile que les personnes nommées aient des connaissances techniques, à leur avis, peu de membres du Conseil Général ont les connaissances techniques demandées et surtout pas au sein de son groupe. Ne faudrait-il pas nommer au sein de cette commission des personnes hors Conseil Général qui auraient de réelles connaissances techniques et qui maîtriseraient mieux le sujet que la majorité d'entre nous ? Le groupe « Parti socialiste » attend plus d'informations sur le besoin de créer maintenant cette commission et les arguments du Conseil Communal. Le groupe « Parti socialiste » demande de ne pas créer maintenant cette commission salle polyvalente tant que le besoin ne se fait pas sentir et demande que le Conseil Communal prenne en compte leurs remarques.

M. Jean-Denis Borgognon remercie M. Mast pour ses propos et répond que le Conseil Communal a prévu que cette commission reprenne les dossiers étudiés par l'ancienne commission et de les réactualiser. Il y aura également des aménagements à réaliser en vue de la construction du CO, tels que la route d'accès, l'épuration, l'eau, l'électricité. Ceci demandera une étude qui n'était pas dans le précédent rapport. Quant à prendre des personnes hors Conseil Général, le Conseil Communal a décidé de former cette commission avec des personnes du Conseil Général, ce qui n'empêche pas de s'adjoindre les services de personnes extérieures au fur et à mesure de l'avancement du projet.

DATE : 21 septembre 2016

M. Alexandre Vonlanthen précise que la commission n'a pas été dissoute, elle a rendu un rapport certes mais la grande salle n'est pas encore rénovée et le fait de réactiver cette commission c'est pour étudier les futures synergies avec la construction du CO.

M. Claude-Alain Mast revient sur le rapport établi qui selon lui était clair. Tout ce qui était à refaire dans cette salle est noté noir sur blanc donc selon lui il n'y a pas besoin de refaire une commission pour ces points. L'ancienne commission a siégé trois ou quatre fois et un rapport sur ce qui n'allait pas a été fait. Concernant les accès, ce n'est pas le rôle de la commission salle polyvalente mais le rôle de la personne responsable du dicastère. A son avis il n'y a pas de raison que la commission s'occupe de ce projet.

M. Borgognon répond qu'on ne va pas refaire ce qui a été fait mais simplement compléter l'étude. D'autre part, dans cette étude, la centrale de chauffe n'était pas prévue et le Conseil Communal souhaite anticiper pour trouver les synergies avec le CO.

Mme Chantal Pache nous informe que le groupe « Unité communale » présente M. Jean-Sébastien Rey comme membre de la commission salle polyvalente. Ils sont bien conscients que cette salle a besoin d'être rénovée et si le but ultime de la salle polyvalente est de créer des synergies avec la construction du CO, il faut absolument remettre en route cette commission pour cette étude.

Mme Marielle Corboz relève que compte tenu des synergies avec la construction du CO et des arguments fournis par le Conseil Communal, le groupe « Unis pour Cugy » demande si l'on ne devrait pas attendre de voir l'avancement du projet du CO pour réactiver cette commission. Quoi qu'il en soit, il présente M. Guido Flammer pour cette commission.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe que bien que le groupe « Parti socialiste » n'est pas acquis à la réactivation de cette commission, il présente M. Manuel Pires comme membre de cette commission.

M. Bernard Grandgirard nous informe que le comité du CO s'est reconstitué suite à la nouvelle législature et a siégé quelques fois durant la période estivale. Un groupe de travail s'est formé en vue de l'étude du projet du 3<sup>ème</sup> site du CO. La prochaine assemblée des délégués est agendée au 3 novembre prochain et à ce moment-là devrait être demandé un crédit d'étude pour la construction du 3<sup>ème</sup> site. Le mandat devrait être confié à un architecte pour l'organisation d'un concours et la priorité sur la construction du 3<sup>ème</sup> site devrait être donnée sur la réfection des bâtiments d'Estavayer afin de répondre aux besoins des effectifs. L'organisation au niveau communal sera à mettre en place dès les premiers contacts avec le CO.

Concernant le Pré du Château et notamment l'immeuble d'appartements protégés, l'appel d'offres a été effectué pour les aménagements paysagers et une répartition des frais a été discutée et convenue entre les propriétaires concernés. Le raccordement autour du château incombera à la Commune et devra être fait en relation avec les équipements actuels. De ce fait, un montant apparaîtra dans le budget 2017 pour ce point là. Concernant le chemin d'accès Pré du Château, près de l'immeuble de la poste, une discussion a été entamée avec les propriétaires de ce chemin et un projet de verbal de division est prévu et une reprise au final de la route par la Commune. La reprise des infrastructures de l'accès aux immeubles de la Vaudoise devra se faire également, un verbal de division a été établi avec quelques corrections de limites de propriété. L'accès sera également repris par la Commune.

Concernant l'immeuble d'appartements protégés, une séance a eu lieu avec la SI Clos du Savua SA et leur architecte. Le dépôt d'un dossier devrait intervenir prochainement pour examen préalable et normalement il devrait y avoir une mise à l'enquête publique dans le courant 2017.

DATE : 21 septembre 2016

M. Marc Fontaine nous informe que le Conseil Communal a remis en location les terres communales pour la période 2017-2022. Des critères précis ont été mis en place et les agriculteurs ayant fait la demande les ont reçus. A ce jour, le Conseil Communal a réparti ces terres et aucune remarque n'a été formulée par les agriculteurs concernés.

M. Yannick Bersier nous informe que notre commandant actuel du CSPI, M. Christian Bangerter, a donné sa démission au 31 décembre 2016 après plus de 20 ans de service dans un corps de sapeurs-pompiers. Suite à cette démission un nouveau commandant pour le CSPI a été nommé en la personne de M. Steven Jauquier, habitant de Cugy, qui prendra ses fonctions dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il a été choisi par la commission intercommunale du feu, par les communes, la Préfecture et l'ECAB. Il souhaite plein succès à M. Bangerter pour la suite de sa carrière professionnelle.

Mme Vanessa Currat précise, suite aux propos de M. Marc Fontaine, que le Conseil Communal a établi un règlement pour la location des terres communales.

Elle nous donne quelques informations sur les écoles à savoir que suite à l'augmentation des élèves, la classe de 8H a dû être dédoublée et il y a eu l'engagement de deux nouvelles enseignantes.

D'autre part, suite à la nouvelle loi scolaire, il y a eu la fin de la commission scolaire et à ce sujet elle remercie Mme Marielle Corboz qui a fonctionné comme présidente jusqu'à la fin de cette commission. Dans l'attente de la création de la commission des parents, une commission loisirs-école a été mise sur pied pour gérer les activités récréatives, notamment le camp de ski. Elle est composée comme suit :

- Présidente : représentant du CC (Vanessa Currat)
- Vice-Président : en charge du sponsoring (Claude-Alain Mast)
- Responsable du camp de Ski (Sylvain Chezeaux)
- Responsable des lotos + secrétaire (Antonio Tattoli)
- Responsable autres activités (dont Noël des écoles) (Laurent Galley)
- Membre : Le Responsable d'Etablissement (Alexandre Kaehr)

Elle remercie les personnes qui ont accepté une fonction au sein de cette commission.

Concernant l'AES, elle remercie Mme Annie Housh qui s'occupe de la gestion de cet AES qui continue à se développer. Elle rappelle que nous avons une autorisation pour 12 enfants et que cette année 14 unités ont été ouvertes.

## **9. DIVERS**

Mme la Présidente Aurélie Haenni donne la parole aux conseillers généraux.

M. Dominique Torche relève que nous avons une commission du CO et demande si le Conseil Communal a prévu de renommer cette commission ?

M. Alexandre Vonlanthen répond qu'on attend l'assemblée des délégués du mois de novembre afin d'avoir plus d'information sur l'avancement du projet. Ce qui est important pour la Commune c'est de mettre en place les infrastructures d'équipement pour accueillir le CO. Le Conseil Communal est attentif à l'avancement du projet.

M. Jean-Pierre Grandgirard demande à M. Bürgy où en sont les travaux de la route de la Léchère.

M. Alain Bürgy répond que plusieurs variantes sont étudiées mais il est fort probable que la Commune doive investir pour refaire cette route.



DATE : 21 septembre 2016

M. Georges Berger relève le problème des micros ; il demande s'il n'y aurait pas la possibilité d'acquérir des micros qui se portent au visage.

M. Vonlanthen répond qu'avec le projet de la salle polyvalente, il y aura sûrement des nouveaux micros.

M. Pierre-André Grandgirard revient sur la réfection des passages à niveaux prévue en 2017, plus particulièrement le passage à niveau ouest Rte de Bussy. Il aimerait qu'on profite de cette réfection pour améliorer le bricolage actuel qui constitue ce passage, un rétrécissement qui a été fait à la vas vite. De par son activité agricole, il emprunte régulièrement et souvent ce passage avec un dos d'âne et une visibilité restreinte. Il nous informe qu'il a pris, cet après-midi, le passage à niveau d'Estavayer, à la gare, qui a la même configuration et relève que ce passage est simplement plus large et permet à deux véhicules de se croiser simultanément ainsi qu'aux piétons. Il demande si on ne pourrait pas étudier la possibilité d'élargir ces passages qui à son avis existe. Il suffit simplement de déplacer le socle amont de la barrière d'environ 1.50 m, déplacer le support en V en aval qui reçoit la barrière, rallonger les deux barrières et à son avis, ce ne sont pas des coûts trop importants. Il insiste pour que le Conseil Communal affirme sa volonté d'améliorer cette situation afin de satisfaire tous les usagers de ce passage et surtout de ne pas céder à la frivolité des CFF concernant ce dossier.

M. Alain Bürgy répond que cela a un coût et qu'on ne fait pas seulement ce qu'on veut et comme on veut aux abords des lignes CFF, c'est l'OFT qui régit. Il a bien compris le message caché et notamment qu'il y a une zone industrielle, mais précise que quand une zone industrielle se développe, il y a une participation des coûts pour les infrastructures. On fera toutefois le nécessaire auprès des CFF.

M. P.-André Grandgirard relève qu'il est bien clair que l'aménagement futur de cette zone d'activité c'est quelque chose à venir mais il aimerait qu'on améliore la situation actuelle. L'aménagement futur de la zone d'activité ne nécessitera pas un élargissement de la route. Il parle de la situation actuelle qui n'est pas satisfaisante.

Mme Valérie Burton vient sur la sécurité des enfants, notamment ceux qui suivent l'école maternelle les castors. En effet, il y a de plus en plus de livraisons de camions qui viennent à l'entrée de la salle polyvalente, côté cuisine. Ne serait-il pas possible de poser deux poteaux avec une chaîne afin d'éviter qu'un accident se produise.

M. Alexandre Vonlanthen répond qu'on en prend note.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Aurélie Haenni, rappelle que le prochain Conseil Général aura lieu le 14 décembre à 20.00h. et profite de l'occasion pour rappeler que chacune et chacun a reçu, par courriel, une invitation à un débat public qui aura lieu le 13 octobre à 18.10 h. à la salle de la Prillaz pour la présentation des candidats à la Préfecture de la Broye. Elle invite tout un chacun à y participer.

Pour terminer, elle remercie les participants à cette assemblée et les invite à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée il est 22h10.

DATE : 21 septembre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente :

La Secrétaire :

Aurélie Haenni

Sylvia Bersier